



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 107353

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de la philosophie dans les unités d'enseignement scolaire. L'enseignement de la philosophie débute seulement en terminale, et encore, pas dans toutes les classes de terminale. Un bon nombre d'élèves ayant choisi certaines filières telle que la préparation d'un bac professionnel à vocation technique ou informatique n'auront ainsi jamais l'occasion de pouvoir profiter d'un enseignement « académique » de la philosophie, matière pourtant importante pour aiguïser le sens critique et la réflexion des élèves. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France est un des rares pays européens à proposer un enseignement de philosophie à tous les élèves des classes terminales générales et technologiques. Pour les séries professionnelles, une expérimentation d'un enseignement de philosophie a été conduite ces dernières années (entre 1998 et 2004) dans plusieurs académies (Nantes, Montpellier, Reims, Créteil). Il s'agissait de petits groupes d'élèves volontaires, suivant deux heures par semaine un enseignement oral, plus proche de discussions que d'un cours de philosophie structuré, prenant appui sur des textes souvent difficiles. Mais au vu des difficultés rencontrées par nombre d'élèves, il n'a pas paru opportun d'introduire de façon réglementaire cet enseignement d'autant que les horaires des lycées professionnels sont souvent conséquents (38 heures hebdomadaires dans certaines séries industrielles, du fait des semaines de formation en entreprise). Aussi, pour permettre aux lycéens de la voie professionnelle d'aborder les questions sociales, politiques ou éthiques, un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale a été mis en place ces dernières années, sous la forme de travaux de recherche suivis de débats argumentés autour d'une problématique. Cet enseignement moins académique que celui de philosophie, mais néanmoins tout à fait exigeant, permet ainsi l'exercice de la réflexion critique et contribue à la formation civique des jeunes lycéens.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107353

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10751

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1844